

PASSEURS D'IMAGES en Pays de la Loire



PASSEURS D'IMAGES : UNE OPÉRATION NATIONALE	3
PASSEURS D'IMAGES EN PAYS DE LA LOIRE	4
CAHIER DES CHARGES EN PAYS DE LA LOIRE	5
1/ Le PORTEUR DE PROJET	5
2/ Les PUBLICS ET LES TERRITOIRES	5
Les publics	5
Les territoires	5
3/ Le PROJET ARTISTIQUE	5
a. Nature du projet	5
b. Actions possibles	6
Le faire : pratique artistique et expérimentation	6
Le voir : séances rencontres, festivals, séances en plein air,...	6
c. Actions proposées par la coordination régionale	7
4/ Le fonctionnement	7
a. Appel et sélection des projets	7
b. Bilans	7
c. Aide Financière	7
Annexe	
Les séances en plein air	7

PASSEURS D'IMAGES : UNE OPÉRATION NATIONALE

"PASSEURS D'IMAGES" succède depuis le 1er janvier 2007 à l'opération Un été au Ciné / Cinéville, initiée par le Centre national de la cinématographie en 1991 dans le cadre de la politique de la ville et de l'opération de prévention interministérielle "Ville, Vie, Vacances".

Conscients du rôle important de l'**art cinématographique** et de l'intérêt de ses pratiques, la Délégation au Développement et à l'Action Territoriale, la Délégation Interministérielle à la Ville, la Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire, le FAS se sont associés au dispositif en signant un protocole d'accord en juillet 2001.

"PASSEURS D'IMAGES" est aujourd'hui un dispositif d'éducation à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale, mis en place de façon prioritaire dans le cadre de la politique de la ville et inscrit dans les conventions de développement cinématographique et audiovisuel conclues entre l'Etat et les Régions. L'opération s'étend sur tout le territoire national et à l'ensemble des régions métropolitaines et à l'outre-mer en s'appuyant sur de très nombreux partenariats engagés avec les collectivités locales, les salles de cinéma, les associations professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel et les associations à vocation sociale ou d'insertion.

"PASSEURS D'IMAGES" consiste à la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographiques et audiovisuels. Il allie deux actions complémentaires : le voir et le faire, la diffusion et la pratique.

Ces projets mobilisent dans une stratégie globale plusieurs partenaires sur un territoire. Ils répondent à des objectifs précis :
meilleur accès aux pratiques cinématographiques, éducation à l'image,
sensibilisation à la diversité culturelle,
lutte contre les discriminations.

Les signataires de la charte :

Le Ministère de la culture et de la communication, le Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, le Centre national du cinéma et de l'image animée, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et le Haut commissaire à la jeunesse

Charte complète à télécharger prochainement sur le site internet de la coordination régionale : <http://www.premiersplans.org/passeursdimages>



PRÉAMBULE : Passeurs d'images en Pays de La Loire

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès à l'art, à la culture et aux pratiques cinématographiques des publics éloignés de ceux-ci pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles, en alliant le voir et le faire.
- Provoquer la rencontre entre un projet artistique et un public éloigné d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographique et audiovisuelle, en s'appuyant sur un réseau de médiateurs culturels, animateurs et éducateurs sensibilisés à ces pratiques.
- Etablir, avec ce réseau, un lien entre ces publics et les ressources professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel du territoire régional (artistes, salles de cinéma et des structures culturelles).

La COORDINATION RÉGIONALE

La coordination régionale, interlocutrice privilégiée des porteurs de projet et de la coordination nationale, est mise en œuvre par une structure professionnelle désignée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. En Pays de la Loire, l'association Premiers Plans assume cette mission depuis 2000.

Elle propose pour validation auprès du comité de pilotage régional le cadre, les objectifs et les orientations régionales du dispositif, ainsi que les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'opération. Structure ressource, elle aide et soutient la mise en place des projets. Elle anime le réseau régional et propose des actions de sensibilisation destinées aux porteurs de projets et aux personnes relais afin de les sensibiliser à la dimension artistique et éducative du cinéma, de les aider dans le montage de projet, dans l'approche des publics et dans le travail sur des thématiques spécifiques.

Ses missions :

- L'accompagnement des porteurs de projets dans le montage des projets et notamment la mise en synergie des partenaires possibles sur un même territoire
- Le suivi et l'évaluation des actions
- L'organisation de réunions des porteurs de projets pour favoriser la circulation, le renouvellement des expériences dans le réseau et tisser des liens entre tous
- La proposition d'actions fédératrices (thématique régionale, parcours festival, tournée régionale,...)
- L'organisation de rencontre régionales ou inter-régionale de jeunes

Le comité de pilotage régional

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif pour l'année, en lien avec les orientations du comité national et procède à l'évaluation des actions menées chaque année. Il valide les projets "PASSEURS D'IMAGES".

Il est composé de :

- **la Direction Régionale des Affaires Culturelles :**
Frédérique Jamet, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia
Christophe Fenneteau, conseiller développement des publics et des territoires
- **Conseil Régional des Pays de la Loire :**
Un élu du Conseil Régional
Guylaine Hass, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia
- **la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**
Jean-Louis Duc, conseiller éducation à l'image
Violette Vidal, chargée de mission
- **la Coordination régionale Passeurs d'images – Association Premiers Plans**
Xavier Massé, secrétaire général et administrateur de l'association
Emmanuelle Gibault, coordinatrice régionales de Passeurs d'images

Cahier des charges en Pays de La Loire

1/ Le porteur de projet

Le porteur de projet peut être une association (culturelle, socioculturelle ou artistique), un service (culturel, jeunesse, ou social) d'une collectivité locale (Ville, Agglomération, Communauté de Communes,...) une salle de cinéma, une médiathèque, un festival...

Il est l'interlocuteur privilégié de la coordination régionale et de la DRAC.

Il assure la mise en œuvre de ses actions et rassemble autour de projets concrets un ensemble de partenaires pouvant être un ou des exploitant(s), élu(s), acteurs sociaux, culturels et artistiques,....

Il recherche des financements complémentaires auprès d'organismes publics et privés (Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, CUCS, collectivités locales, mécénat privé, partenaires associatifs ou autres).

Il peut être accompagné, dans ces différentes phases, par la coordination régionale.

2/ Les publics et les territoires

a. Les publics

Passeurs d'images s'adresse en priorité aux jeunes et leurs familles éloignés des pratiques cinématographiques pour des raisons géographiques et/ou sociales.

b. Les territoires

Les projets peuvent être mis en place à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'une communauté de communes, et ce, en priorité en quartiers urbains et milieu rural mais aussi en milieux pénitentiaire ou hospitalier. Plusieurs porteurs de projets peuvent cohabiter dans une même ville ou sur un même département. Dans ce cas, la coordination régionale assurera leur mise en contact, leur éventuelle collaboration et/ou la mise en synergie des projets.

3/ Le projet artistique

a. Nature du projet

Il doit favoriser l'accès à la culture et à l'art cinématographique des publics qui en sont éloignés.

Il est construit par les porteurs de projet, la coordination régionale pouvant accompagner leur élaboration.

Il se compose d'au moins deux actions de type différent mais complémentaires, conçues par leurs soins et/ou proposées par la coordination régionale. Ils doivent allier la diffusion et la pratique, le voir et le faire.

Une attention particulière sera portée aux projets reposant sur une dynamique annuelle.

Le projet artistique doit être élaboré avec des intervenants artistiques professionnels, ayant une pratique personnelle effective et reconnue.

La coordination régionale conseille les porteurs de projets sur le choix des intervenants artistiques. Inversement, elle aide des artistes ou collectifs d'artistes porteurs d'un projet impliquant les habitants, à trouver un territoire pour les accueillir.

Une attention particulière sera portée aux projets associant des ressources artistiques régionales reconnues par la DRAC.

Dans le cas où le porteur de projet n'est pas une salle de cinéma, un partenariat doit être tissé avec une salle ou un circuit de cinéma itinérant.

B. ACTIONS POSSIBLES

> Le faire : PRATIQUE ARTISTIQUE ET EXPÉRIMENTATION

Ces ateliers ont pour objectif de faire découvrir et comprendre les étapes de réalisation d'une œuvre cinématographique, audiovisuelle ou multimédia par la pratique et l'expérimentation.

Atelier de programmation

D'une durée pouvant aller de 4h à plusieurs jours, ils répondent à un double objectif :

- éveil du regard et du sens critique : à partir du visionnage de films dans leur intégralité ou d'extraits, puis d'échanges et réflexions sur leur contenu, les participants sont invités à développer un point de vue, un argumentaire et ainsi à dépasser le "j'aime/j'aime pas"
- découverte du travail de programmation : élaboration de critères de choix en fonction de la qualité artistique de l'œuvre, d'un public auquel elle est destinée et du territoire, découverte du circuit de distribution et de son économie,...

Exemples : programmation d'un long métrage, d'un programme de courts métrages professionnels, d'un programme de films d'ateliers pour une séance en plein air, une séance rencontre, un festival,...

Atelier de sensibilisation

D'une durée variable, ils ont pour objectifs d'approfondir une technique, un métier, une thématique cinématographique.

Exemples : l'écriture d'un scénario, les effets spéciaux, le montage, la lumière,...

Ateliers de création audiovisuelle

D'une durée minimum de 5 jours, consécutifs ou non, ils aboutissent à la réalisation d'un objet fini : court-métrage, exposition, œuvre vidéo ou multimédia, programmation de films...

L'accompagnement professionnel peut prendre plusieurs formes :

- le même intervenant peut accompagner les participants sur toute la durée de réalisation
- plusieurs professionnels peuvent intervenir 1 journée ou plus sur des techniques différentes (scénario, réalisation, montage,...)

Exemples : fiction, documentaire, reportage, faux documentaire, clip, publicité, sténopé, film fait avec un téléphone portable, installation/performance vidéo, ...

> Le voir : séances rencontres, festivals, séances en plein air,...

Ces projections ont pour objectif de proposer une offre diversifiée et notamment différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles.

Séances rencontres

Ces projections ont pour objectif de sensibiliser les publics à l'art et à la culture cinématographique en présentant une offre diversifiée, de qualité et différente de celle habituellement accessible à ces publics.

Ces séances mettent en présence les membres de l'équipe d'un film ou un professionnel du cinéma et un public dans le cadre d'un débat organisé à l'issue de la projection.

Les films sont choisis en fonction de leur adéquation aux objectifs poursuivis par "passeurs d'images", de leur pertinence par rapport au projet, de leur accessibilité et de l'accord des ayants-droits.

Participation à des festivals ou des manifestations cinématographiques

Participer en groupe à une manifestation cinématographique permet de partager un moment convivial et exceptionnel autour du cinéma, découvrir des cinématographies nationales ou internationales méconnues, rencontrer des professionnels etc.

Ces manifestations peuvent être régionales : Reflets (Mayenne), En route vers le monde (La Roche-sur-Yon), Les 3 continents (Nantes), Scopitone (Nantes), Le festival du cinéma espagnol (Nantes), Premiers Plans (Angers), Cinémas d'Afriques (Angers), Chroma (Le Mans), Mamers en mars (Mamers),... ou nationales : Festival international du court-métrage (Clermont Ferrand), Festival international du cinéma d'animation (Annecy).

Séances en plein air

Festives et populaires, ces séances, gratuites et tout public, sont proposées l'été, à la tombée de la nuit, dans les quartiers urbains et les communes rurales. Elles ont pour objectif de proposer un film de qualité à un large public. Le choix du film doit avoir du sens avec l'ensemble des travaux menés dans l'année dans le cadre du dispositif.

Une liste d'une trentaine de films est proposée chaque année début mars. Le choix des films dans cette liste est fortement conseillé mais pas obligatoire. Il est possible, dans certains cas, comme l'organisation de plusieurs séances autour d'une même thématique, de choisir des films en dehors de cette liste, en accord avec la coordination régionale.

La DRAC n'accorde pas d'aide financière directe pour l'organisation de ces séances dans le cadre de Passeurs d'images. Toutefois, son soutien se concentre sur la mise en place d'un atelier de programmation qui déterminera le choix du film.

Ces séances devront être organisées dans le strict respect de la réglementation (cf. annexe) et en accord avec la salle de cinéma la plus proche.

Projections et rencontres autour des films d'ateliers

La diffusion d'un film d'atelier, auprès de tous les habitants d'un quartier, dans la salle ou en plein air, en avant programme d'un film choisi ensemble, est l'occasion d'une rencontre conviviale. Ces projections s'accompagnent d'échanges avec les participants autour de leur démarche de création.

Tarification spéciale pour les jeunes et leurs familles

La tarification spéciale a pour objectif de faciliter l'accès aux salles de cinéma des jeunes et leurs familles éloignés de celles-ci pour des raisons géographiques et/ou sociales.

Elle doit reposer sur un partenariat annuel entre un lieu de diffusion (exploitant, festival,...) et une structure relais de public (maison de quartier, association,...). Elle peut être mise en place pour accompagner des séances repérées telles que des séances rencontres organisées par le porteur de projet, des séances dans un festival de cinéma, des séances proposées par un cinéma de proximité,...

C. ACTIONS PROPOSÉES PAR LA COORDINATION RÉGIONALE

Ces actions ont pour double objectif d'aider à l'impulsion de projets ainsi qu'à la circulation d'œuvres et d'artistes, notamment régionaux (cf. annexes).

4/ Le fonctionnement

a. APPEL ET SÉLECTION DES PROJETS

L'appel à projet est disponible tout au long de l'année sur le site internet de la coordination régionale.

Le dépôt du dossier se fait en deux étapes :

1° **Acte de candidature auprès de la DRAC et en copie à la coordination régionale**, au plus tard le 15 septembre pour l'année suivante. Le courrier doit s'accompagner d'un tableau précisant le volume d'actions envisagé.

2° **Transmission du dossier complet à la DRAC et en copie à la coordination régionale**, comprenant une note d'intention, le descriptif précis du projet (qualité des intervenants, nombre de personnes touchées, durée du projet) et le budget, pour le 15 décembre.

B. BILANS

Chaque porteur de projet doit transmettre impérativement à la DRAC et à la coordination régionale **Premiers Plans**, au plus tard le **15 décembre**, de l'année qui suit celle pendant laquelle se sont déroulés les projets, un bilan qualitatif et quantitatif des actions et y joindre un bilan financier, une revue de presse et une copie à la coordination régionale des réalisations d'ateliers.

c. AIDE FINANCIÈRE

Après étude des dossiers, une aide financière est attribuée par la DRAC et le Conseil Régional, aux projets choisis, dont le montant maximum est de 6000€ pour des projets touchant un large public. Elles sont attribuées selon le montant des frais d'intervention artistique et/ou de location des copies pour les séances rencontres.

Annexe

Les séances en PLEIN AIR

Le porteur de projet est juridiquement l'organisateur de la séance. Il prend en charge la location de la copie du film, la prestation technique de projection, les autorisations réglementaires, la sécurisation des lieux et la communication locale.

Réglementation

Aux termes de l'article 23 de la décision réglementaire n°12 du 2 mars 1948 modifiée, toute projection en plein air d'oeuvres cinématographiques de plus d'une heure, gratuite ou payante, est soumise à autorisation.

« Cette autorisation n'est accordée qu'en vue de l'organisation de projections d'oeuvres cinématographiques de longue durée **ayant obtenu un visa d'exploitation depuis plus de douze mois** et en tenant compte des critères suivants :

- le lieu des projections et le nombre de séances envisagées ;
- l'intérêt social et culturel des projections ;
- la situation locale de l'exploitation cinématographique. »

La validation des séances en plein air est soumise à la commission régionale d'experts professionnels organisée en DRAC et à la validation définitive du CNC.

Accompagnement au choix du film : l'atelier de programmation

Les participants* sont invités à choisir le film qui sera diffusé dans leur quartier ou commune, parmi une liste réduite de propositions, constituée par l'opérateur local. Au cours de l'atelier, un professionnel du cinéma présente les extraits de films, et anime l'échange avec les participants.

L'objectif est d'éveiller le regard des participants, par une réflexion sur le contenu des films, et de les accompagner dans l'élaboration de critères de choix en fonction d'un public, d'un territoire, etc.

*jeunes, habitants, associations locales, élus,...